

*Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le jeudi 30 avril à 18 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Etaient présents physiquement** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Mourocq, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Mme Collibeaux, MM. Elisabeth, Gauquelin et Mme Morice

**Etaient présents en vidéoconférence** : Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Bouillard, MM. Balais, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, M. Dujardin, Mmes Duquesne, Lair, Lemeray et M. Maheu

**Ont donné pouvoir** : M. Beauquesne à M. Dujardin, M. Goudier à M. Mèche, Mme Lenepveu à Mme Bouclier, M. Pastor à Mme Desquesne et Mme Rolland à M. Daligault

**Excusée** : Mme Blandeau

**Absents** : MM. Frappy, Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20200430-20\_02266-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2020  
Date de réception préfecture : 12/05/2020

**Nombre de délégués** :

- en exercice : 33  
- présents physiq. : 11  
- présents vidéo : 13  
- votants : 29

Date de la convocation et d'affichage : 24 avril 2020

Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

N° 4 / 4-1-2

**Secrétaire de séance**

Mme Collibeaux

**Objet** : ***Recrutement d'un Directeur des Services Techniques***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité de recruter un DST en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, grade actuel de l'agent, en vue de sa mutation dans la commune,

Considérant la nécessité de créer un poste d'ingénieur territorial en vue de sa nomination dans ce grade suite à son inscription sur la liste d'admission au concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▪ **APPROUVE** la création de 2 postes à compter du 1<sup>er</sup> mai :

- ✓ Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe : pour la mutation
- ✓ Ingénieur : pour le recrutement et la nomination dans ce grade suite à inscription sur liste d'admission au concours

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64 111.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 7 mai 2020

Le Maire,  
V. DESQUESNE

